Périgueux, le 17 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tensions dans les services d'urgences des trois centres hospitaliers et de la Clinique de Francheville (24) appel au 15 généralisé en Dordogne pour accéder aux Urgences la nuit du 17 mai au 30 septembre 2023

Dans un contexte de forte tension sur les effectifs médicaux et soignants, les centres hospitaliers de Bergerac, Périgueux, Sarlat et la clinique Francheville de Périgueux, en lien avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine, expérimentent à compter du 17 mai et jusqu'au 30 septembre 2023 l'appel au 15 avant de se déplacer dans un de leur service des Urgences.

Depuis l'été dernier et à plusieurs reprises, les patients ont déjà été invités à contacter le SAMU-Centre 15 avant de se rendre aux Urgences des hôpitaux de Sarlat et Bergerac, notamment en soirée et pendant la nuit.

Sur proposition des médecins Urgentistes des trois centres hospitaliers et de la clinique de Francheville, un protocole a été validé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Il prévoit qu'entre 19 heures et 8 heures du matin, l'accès aux 4 services des Urgences du département se fasse après appel au 15.

Les professionnels du SAMU chargés de réceptionner l'appel, assurent la régulation. En fonction de la situation, le patient pourra :

- Bénéficier de conseils médicaux au téléphone ;
- Être orienté vers le médecin généraliste de garde ;
- Être dirigé vers les urgences de l'hôpital ;
- Faire l'objet de l'envoi d'une équipe médicale sur place.

Cette organisation doit permettre aux Urgentistes de se concentrer sur les malades présentant des traumatismes graves ou en urgence vitale et sur toutes les prises en charge prioritaires relevant de l'urgence. Cette meilleure gestion des ressources médicales et des capacités d'accueil améliorera aussi la prise en charge des soins non programmés.

De plus, cette organisation départementale vise à supprimer les modalités transitoires de régulation des urgences observées en Dordogne depuis la fin de l'année 2022, avec des jours et des tranches horaires de régulation variables qui se sont révélées à la longue peu lisibles pour la population de Dordogne. Or, les risques sur les prises en charge sont réels si l'organisation mise en place n'est pas bien connue de tous.

Toutefois, même si l'accès aux Urgences entre 19 heures et 8 heures du matin est « régulé », tout patient qui se présenterait aux Urgences de façon « spontanée » et qui n'aurait pas appelé préalablement le 15 aura accès à un interphone et à un téléphone pour contacter le 15. Une infirmière d'orientation et d'accueil appréciera toujours la gravité de la situation et la nécessité d'un accès direct au service des Urgences.

Contact presse
ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr